



**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**

Union Territoriale des Retraités du CHER 5 Boulevard Clémenceau 18000 BOURGES

COMPTE RENDU

**COMMISSION CADRE DE VIE SANTÉ Coderpa
Mercredi 26 avril 2017**

Présents : C. Bedu, J. Y. Bernard, V. et M. Delourmel, L. Franz, A. Grazon, L. Laubron, G. Ledoux, F. Mailliet, M. Marchand, H. Rodriguez, P. Salmon, M. O. Ture

Excusée : Ch Ducasse

L'ACTUALITE DEPARTEMENTALE :

1. Le CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)

La mise en place est toujours chaotique. Certains départements n'ont plus de Coderpa mais pas de CDCA. Alertée par l'UCR-CFDT, la secrétaire d'état chargée des personnes âgées a répondu qu'elle chargeait la Direction Générale de la Cohésion Sociale de mener une enquête.

M. O. Ture nous indique que celui du Cher sera mis en place pour la fin de l'année. Si le Coderpa représentant les personnes âgées fonctionne bien il n'en est pas de même pour la représentation des personnes handicapées qu'il faut structurer avant de créer le CDCA.

Le Coderpa 18 continue de fonctionner normalement.

Marie-Odette nous signale que les membres du CDCA n'étant pas désignés, les personnes âgées ne sont pas représentées au CTS (Comité Territorial de Santé : émanation départementale de l'ARS) alors que s'élabore actuellement le Plan Régional de Santé. En attendant la mise en place du CDCA, nous décidons d'écrire au directeur territorial (E. Van Vassanof) et au président du conseil départemental (M. Autissier) pour proposer une candidature afin que les personnes âgées soient représentées dans le groupe de travail.

2. Interview de l'UTR18 par Le Berry :

Le 8/02/17, le journaliste R. Cazamea a souhaité recueillir l'avis de l'UTR sur :

- le nombre de places en EHPAD,
- les prix pratiqués,
- les résidences autonomie.

Voir l'article du 11/02/17

3. La désertification médicale :

Le département du Cher est 95^{me} devant l'Eure et Loir.

Malgré les aides et mesures :

- locaux, matériel, logement,
- limitation des offres de stages en médecine dans les départements très demandés (Indre et Loire, Loir et Cher),
- accueil de groupes de stagiaires en médecine pour faire connaître le département,
- développement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires pour répondre aux nouvelles aspirations des médecins (travail de groupe etc...)

notre département demeure en situation critique.

Nous pensons que des mesures "coercitives" sont nécessaires : réglementation de l'installation des médecins en fonction des besoins sanitaires.

Marie-Odette nous demande de lui communiquer très concrètement les cas difficiles résultant de la désertification médicale dans le département.

Nous suggérons que ce thème soit soumis à la réflexion de l'Union Régionale des Retraités.

4. Entretien avec le conseil départemental :

Nous avons rencontré le 13/02/17 Mme Lallier (3^{me} vice-présidente du conseil départemental en charge des personnes âgées) accompagnée de Mme Aubertin.

En raison d'un quiproquo l'entrevue a été limitée aussi Mme Lallier nous a-t-elle proposé de lui poser des questions en utilisant son mél.

Dans ces méls nous aborderons successivement : l'APA ; les services d'aide à domicile ; les EHPAD, résidences autonomie et l'hébergement temporaire ; la désertification médicale.

ENQUETE PROCHE-AIDANTS :

1521 réponses (16 pour le Cher).

Portrait :

Une femme (64 %), retraité(e) (74,5 %), dans la tranche d'âge 66-75 ans (69 %) au-delà (18 %), adhérent(e) CFDT (62,6 %).

Qui est accompagné ?

Un parent (58,5 %), un conjoint (25 %) puis par ordre décroissant : un enfant, un frère, une sœur, un(e) ami(e), un voisin).

Répercussions :

47,7 % disent qu'elles sont importantes sur la santé.

Relations avec les aidants professionnels :

En général satisfaisantes.

Attentes :

Dans l'ordre :

- meilleure coopération avec les aidants et intervenants,
- augmentation de l'APA,
- davantage de lieux d'échanges animés par des professionnels,

- davantage de places en structure d'accueil de jour temporaire.

INFORMATIONS DIVERSES :

1. CCAS de Vierzon :

Parmi les informations fournies par Annie, à noter la création d'un service gérontologique (initialement polyvalent) en lien avec l'EHPAD A. Croizat comprenant 3 assistantes sociales et 2 secrétaires.

2. Crédit d'impôt "Services à la personne" (rappel) :

50 % des dépenses supportées sont déduites du revenu imposable.

Pour les personnes non imposables, un chèque de remboursement leur sera adressé par l'administration fiscale.

3. Prise en charge de la dépendance (le Retraité Militant mars 2017) :

Selon une enquête de la Drees de 2015 voici l'opinion des français concernant la prise en charge de la dépendance des personnes âgées :

Qui doit principalement prendre en charge financièrement les personnes âgées dépendantes ?

- l'Etat et les pouvoirs publics : 61 %
- les enfants ou les familles : 27 %
- les personnes âgées dépendantes elles-mêmes (en épargnant ou souscrivant une assurance privée) : 12%

Si on devait créer une cotisation spécifique pour être couvert au cas où l'on devienne dépendant devrait-elle être ?

- obligatoire pour tous : 34 %,
- obligatoire à partir d'un certain âge : 17 %
- uniquement pour ceux qui le veulent : 48 %

Une aide financière pour compenser les surcoûts liés à la dépendance doit-elle être accordée...

- à toutes les personnes se trouvant dans cette situation quel que soit le revenu : 29 %
- uniquement aux personnes disposant de faibles revenus : 71 %

4. Création d'une filière "Service à la personne" (le Retraité Militant avril 2017) :

Pour structurer ce secteur d'avenir (400 000 emplois potentiels d'ici 2022) :

- simplifier et harmoniser les dispositifs de soutien,
- développer l'attractivité de l'emploi,
- mettre en place une stratégie qualité.

1,4 millions de salariés, 35 000 organismes et 2,7 millions de bénéficiaires sont concernés.

Avant le début des congés d'été nous envisageons une réunion de la commission consistant en un "remue-méninges" destiné à trouver des dispositifs simples pour remédier à des problèmes rencontrés par les personnes âgées dans leur vie courante.

Bourges, le 2 mai 2017
M. Marchand